



30ème SÉMINAIRE MONDIAL DES RADIOCOMMUNICATIONS

24-28 octobre 2022

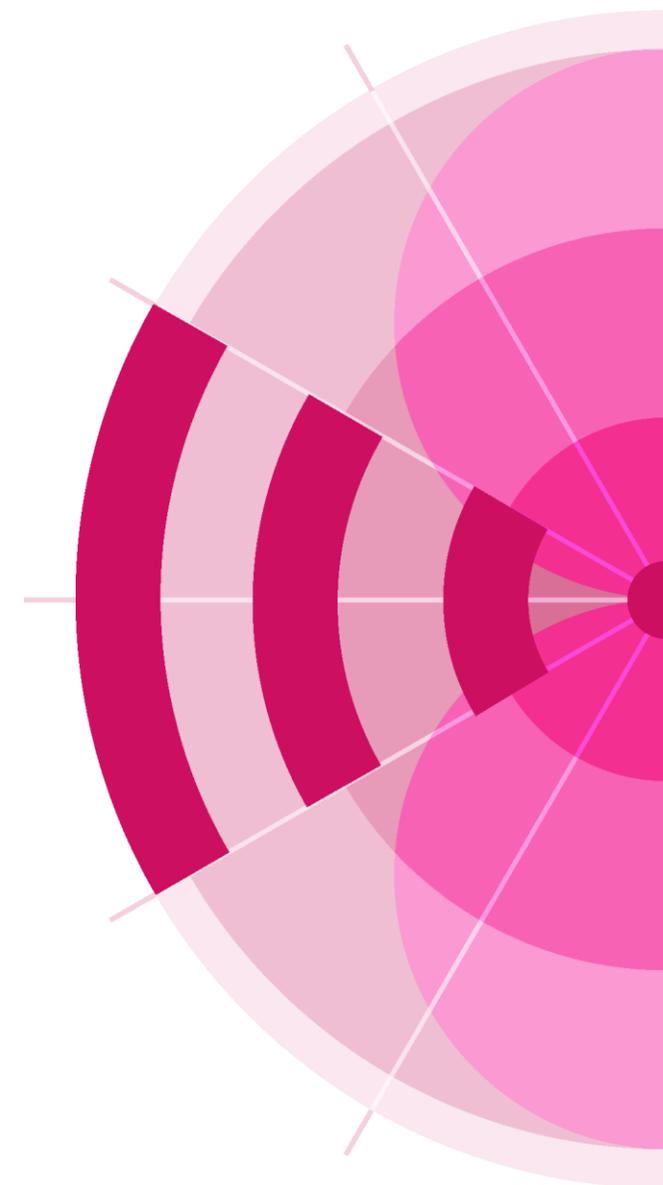
Genève, Suisse

Notification d'assignations de fréquence à des stations de Terre pour leur inscription dans le Fichier de référence et dans les Plans

Département des services de Terre du BR,
Union internationale des télécommunications

www.itu.int/go/wrs-22

#ITUWRS



Fichier de référence

Assignations de fréquence en service



Ensemble de dispositions/règlements:

- Utiliser le spectre des fréquences radioélectriques sans causer de brouillage.

Traité international:

- Les administrations sont tenues d'appliquer ces dispositions.
- Reconnaissance internationale au titre du **numéro 8.3**.

Les administrations doivent tenir compte des assignations qui sont déjà inscrites dans le Fichier de référence.



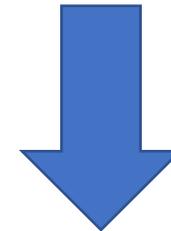
Plan: régional/mondial

PLANS:

- Radiodiffusion
- Aéronautique
- Maritime...

Fréquences réservées:

- Des administrations ont réservé certaines fréquences pour une utilisation future lors de conférences de planification régionales.
- Dans une bande de fréquences, pour un service donné et à l'intérieur d'une zone définie.



Lorsqu'elles sont en service:

- Obligation de notification en vue de leur inscription dans le Fichier de référence.
- Reconnaissance internationale au titre du numéro **8.3**.

Notification

Inscription dans le Fichier de Référence

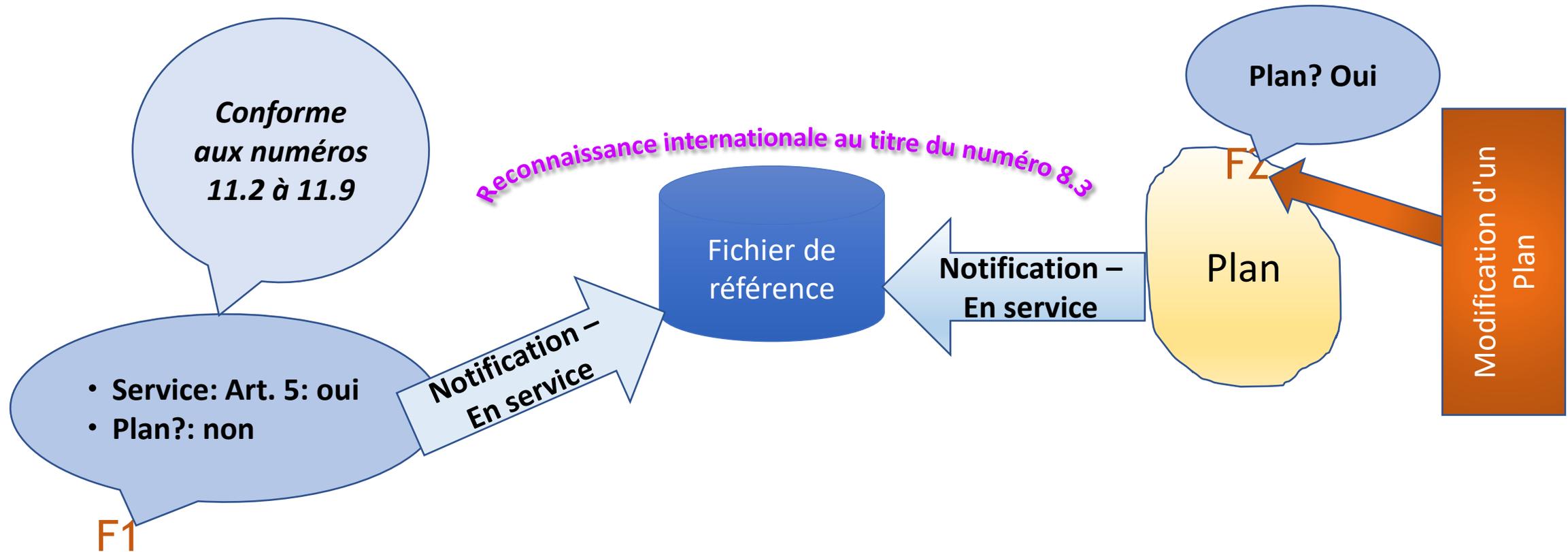
- Quelles assignations de fréquence doivent être inscrites?
- Quand notifier?

Modification des Plans

- Adjonction d'une nouvelle assignation de fréquence ou modification/suppression d'une assignation existante
- Peut être notifiée si nécessaire

- ✓ Éléments de données à notifier
- ✓ Comment établir et soumettre la notification

Principe des procédures de notification aux fins de l'inscription dans le Fichier de référence – Article 11



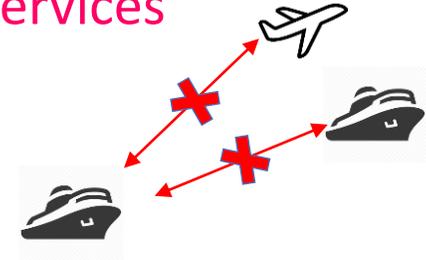
Notification au titre de l'Article 11

À NOTIFIER (numéros 11.3 à 11.9)

- ✓ Assignations susceptibles de causer des brouillages préjudiciables à un service quelconque d'une autre administration
- ✓ Assignations utilisées pour les radiocommunications internationales
- ✓ Assignations faisant l'objet d'un Plan d'allotissement/d'assignation de fréquence mondial/régional ne comportant pas de procédure de notification propre
- ✓ Assignations faisant l'objet de la procédure de coordination de l'Article 9
- ✓ Assignations pour lesquelles on désire obtenir une reconnaissance internationale
- ✓ À titre d'information uniquement (numéro 4.4 du RR)

NE PAS NOTIFIER (numéros 11.13 et 11.14)

- ✗ Assignations à des stations du service d'amateur
- ✗ Assignations à des stations de navire (navire à navire) et à des stations mobiles d'autres services



- ✗ Assignations comportant des fréquences particulières qui sont prescrites dans le RR comme devant être utilisées en commun, étant donné qu'elles figurent déjà dans le Fichier de référence

Notification au Bureau (1/3)

- Quels éléments de données à notifier?
- Pour l'inscription dans le Fichier de référence:
 - Les administrations doivent fournir les caractéristiques pertinentes énumérées dans l'Appendice 4 du RR (numéro 11.15).
- Pour la modification d'un Plan donné:
 - Les administrations doivent fournir les caractéristiques pertinentes énumérées dans les Annexes de l'Accord pertinent.
- Plusieurs types de fiches ont été créés pour faciliter la notification.
- Consulter la Préface à la BR IFIC:
 - Les symboles et les codes de certains éléments de données sont définis, par exemple:
 - ❖ classe de station, nature du service, etc.

<http://www.itu.int/en/ITU-R/terrestrial/brific/Pages/default.aspx>

Notification au Bureau (2/3)

- Quand notifier?
 - Aux fins de l'inscription dans le **Fichier de référence**, les fiches de notification doivent parvenir au Bureau (numéros 11.24 et 11.25):
 - au plus tôt **trois ans** avant la date de mise en service de l'assignation, pour les stations de Terre concernées par la coordination avec un réseau à satellite;
 - au plus tôt **trois mois** avant la mise en service de l'assignation, pour toutes les autres stations de Terre (voir le numéro 11.24).
 - **Pour modifier le Plan:**
 - Elles peuvent être envoyées à tout moment si nécessaire.

Notification au Bureau (3/3)

- Comment notifier les éléments de données?
 - Préparer une fiche de notification pour chaque fréquence et pour chaque station
 - Exception faite du cas où la même fréquence est réutilisée avec des caractéristiques techniques identiques à de nombreuses reprises dans une zone donnée:
 - Une seule fiche de notification peut être utilisée avec les caractéristiques types d'une station du réseau (RR 11.17)
 - ❖ Ne s'applique pas à tous les services ni à toutes les bandes de fréquences (**numéros 11.18 à 11.21B**):
 - ❖ stations relevant des Plans d'allotissement des Appendices 25, 26 et 27;
 - ❖ stations de radiodiffusion;
 - ❖ stations de Terre situées à l'intérieur de la zone de coordination d'une station terrienne, etc.

Fiches de notification: regroupées par catégorie

LFMF

Bandes des ondes kilométriques et hectométriques pour la radiodiffusion sonore
T03 (Régions 1 et 3), T04 (Région 2)

FMTV

Bandes des ondes métriques et décimétriques pour la radiodiffusion sonore et la radiodiffusion télévisuelle
T01, T02, GS1, GT1, GS2, GT2, GB1

FXM

Services fixe et mobile et autres services de Terre
T11, T12, T13, T14, T15, T16, T17, G11, G12, G13, G14

Format du fichier de fiches de notification électroniques

```
t_adm=HNG  
</HEAD>
```

```
<NOTICE>
```

```
t_ <NOTICE>
```

```
t_ t_n <NOTICE>
```

```
t_ t_d t_notice_type=T12
```

```
t_ t_fr t_d_adm_ntc=2010-11-26
```

```
t_ t_fr t_fragment=NTFD_RR
```

```
t_ t_si t_freq_assgn=128.1500
```

```
t_ t_p t_station_id=AIR AMBULANCE
```

```
t_ t_a t_prov=RR11.2
```

```
t_ t_c t_adm_ref_id=SF22125
```

```
t_ t_si t_ctry=HNG
```

```
t_ t_d t_site_name=BUDAORS
```

```
t_ t_is t_d_inuse=2010-08-01
```

```
t_ t_n t_is_resub=False
```

```
t_ t_a t_nat_srv=OT
```

```
t_ t_o t_addr_code=A
```

```
t_ t_a t_op_agcy=006
```

```
t_ t_si t_action=ADD
```

```
t_ t_e t_stn_cls=FD
```

```
t_ t_b t_emi_cls=A3EJN
```

```
t_ t_lc t_bdwidth_cde=6K00
```

```
t_ t_la t_long=+0185956
```

```
t_ t_o t_lat=+465959
```

```
t_ t_o t_op_hh_fr=00:00
```

```
t_ t_o t_op_hh_to=24:00
```

```
<ANTENNA>
```

```
t_ <ANTENNA>
```

```
t_ t_ <ANTENNA>
```

```
t_ t_ t_pwr_xyz=Z
```

```
t_ t_ t_pwr_ant=7
```

```
t_ t_ t_pwr_dbw=4.8
```

```
< t_ t_pwr_eiv=E
```

```
t_ < t_ t_ant_dir=ND
```

```
t_ t_ <RX_STATION>
```

```
t_ t_ t_geo_type=CIRCLE
```

```
t_ t_ t_long=+0185956
```

```
< t_ t_lat=+465959
```

```
< < t_radius=300
```

```
< < </RX_STATION>
```

```
< < </ANTENNA>
```

```
</NOTICE>
```

```
<TAIL>
```

```
t_num_notices=3
```

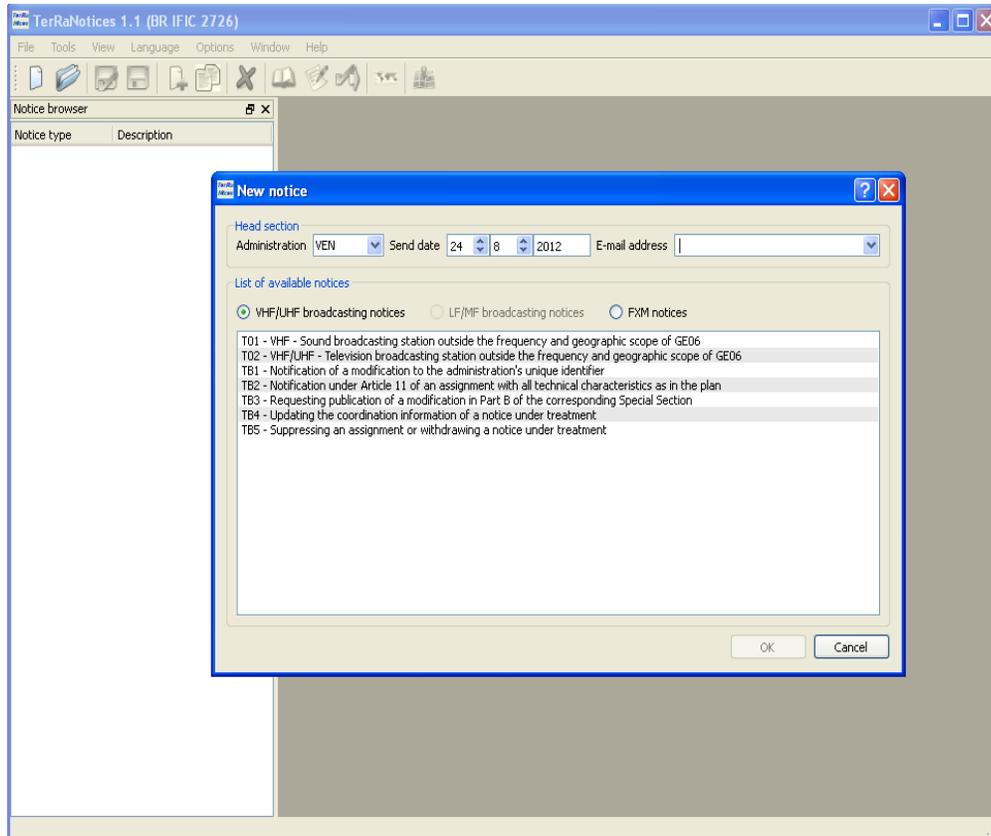
```
</TAIL>
```

- ❑ Les fiches de notification doivent être envoyées au Bureau par voie électronique, afin de satisfaire aux dispositions de la Résolution 906 (Rév.CMR-15):
- ❑ Fichier de texte structuré permettant d'envoyer plusieurs fiches de notification

<http://www.itu.int/fr/ITU-R/terrestrial/tpr/Pages/Notification.aspx>

Information supplémentaire avec des exemples de différents types de fiches de notification

Créer un fichier de fiches de notification: TerRaNotices



✓ Outil eValidation:

- ❑ Validation approfondie comprenant notamment la vérification de la bande de fréquences, des coordonnées géographiques, d'éventuelles fiches de notification en double, etc.
- ❑ La validation est effectuée par lots. Lorsqu'elle est achevée, l'utilisateur est informé par courriel.
- ❑ Disponible pour tous les noms d'utilisateur UIT titulaires d'un compte TIES à l'adresse:

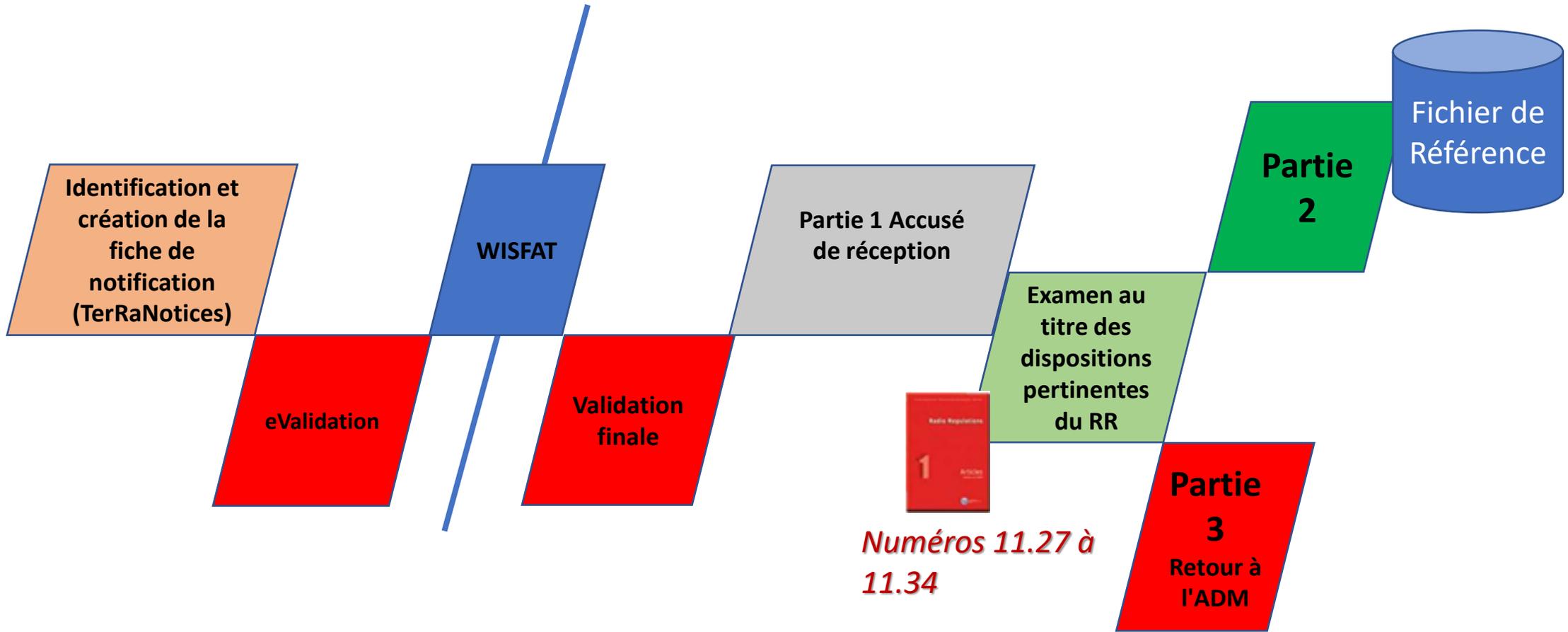
<https://www.itu.int/ITU-R/eTerrestrial/Account/Login>

Soumission au BR – WISFAT

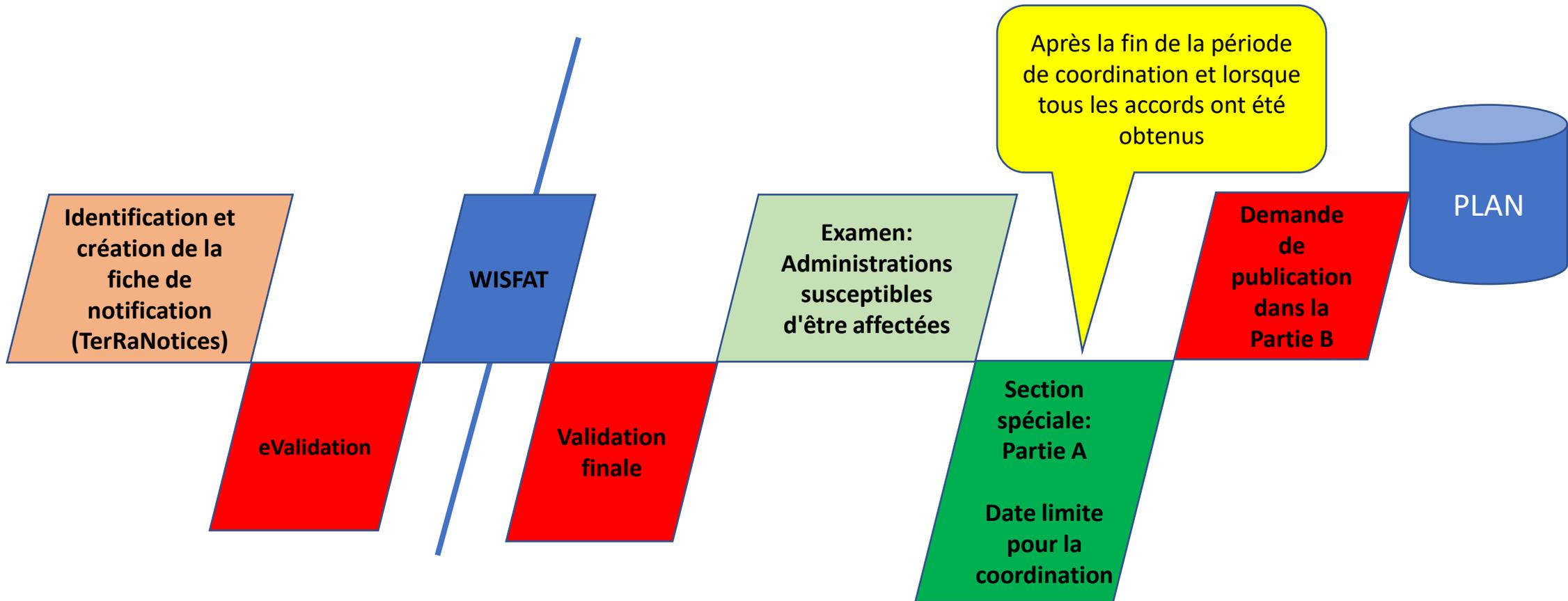
- Comment soumettre les fiches de notification au Bureau?
 - WISFAT (**I**nterface **W**eb pour la **S**oumission des **A**ssignations/allotissements de **F**réquence aux services de **T**erre)
 - Accusé de réception immédiat envoyé au notificateur
 - Interface web sécurisée accessible uniquement aux utilisateurs enregistrés
 - Autant de fiches que nécessaire
 - Il incombe à l'administration de tenir à jour la liste des notificateurs.
- Comment s'inscrire?
 - Les administrations doivent envoyer une demande officielle par courriel (brmail@itu.int) au BR, en donnant les informations suivantes:
 - Nom, titre, adresse de courrier électronique de service et nom d'utilisateur TIES à l'UIT

<https://www.itu.int/net/ITU-R/submission/wisfat/Menu.aspx>

Vue d'ensemble du processus: Inscription dans le Fichier de Référence



Vue d'ensemble du processus: Modification d'un Plan



Remarques finales



- La notification comprend deux aspects:
 - ✓ L'obligation pour les administrations d'appliquer les dispositions du Règlement des radiocommunications, étant donné qu'il s'agit d'un traité international signé par tous les États Membres de l'UIT
 - ✓ Demande de reconnaissance internationale
- ❑ À retenir: **le Fichier de référence doit rendre compte** de l'utilisation exacte du spectre des fréquences radioélectriques.
- Il rend également compte de l'utilisation de diverses bandes de fréquences. Ces informations sont aussi prise en considération pendant les Conférences mondiales des radiocommunications (CMR), en particulier lorsque des services cherchent de nouvelles attributions.
- Consultez la BR IFIC pour savoir ce qui se passe en ce qui concerne l'utilisation du spectre radioélectrique dans les pays limitrophes et pour assurer le suivi de vos demandes.

En conclusion, **les notifications au Bureau sont très importantes.**



30ème SÉMINAIRE MONDIAL DES RADIOCOMMUNICATIONS

24-28 octobre 2022

Genève, Suisse

Merci!

UIT – Bureau des radiocommunications

Pour toute question: brtpr@itu.int

www.itu.int/go/wrs-22

#ITUWRS

